



## Comment sortir d'une indivision ?

Par **caloon**, le **24/08/2008** à **21:06**

Bonsoir,

J'expose donc la situation, suite au décès de mon grand-père, ma mère a obtenu l'usufruit de la propriété, mes 2 soeurs et moi-même sommes propriétaires.

C'est un usufruit particulier car actuellement l'usufruit représente 80% et le reste se partage en 3. Donc son usufruit diminue au fur et à mesure qu'elle avance dans l'âge.

A sa charge l'entretien intérieur de la maison et le gros oeuvre doit être à nos frais (mes soeurs et moi).

Par contre pour toute location ou vente il faut obligatoirement les 4 signatures.

Ma mère habite la maison.

Je souhaite sortir de l'indivision car cette situation ne me convient pas. Je ne recherche aucune contrepartie financière, je souhaite tout céder.

Quels démarches dois-je entreprendre? Et combien cela va-t-il me coûter?

Je vous remercie par avance de vos lumières.  
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **26/08/2008** à **00:09**

Un accord amiable est préférable car un usufruitier ne peut demander le partage contre un nu-propriétaire et réciproquement.

En revanche, un indivisaire peut demander le partage à l'encontre de son ou de ses indivisaires.

Question coût, c'est fonction de la valeur du bien, des actes, de l'intervention éventuel d'un avocat, d'un juge etc...

Par **caloon**, le **26/08/2008** à **07:29**

Tout d'abord, je vous remercie de votre réponse, mais suis-je vraiment obligé de demander le partage?

Je ne peux engager de frais, je souhaite juste céder ma part qui doit représenter environ 1/10ème de la propriété.

J'ai déjà fait une demande auprès du notaire en charge de cette affaire mais celui - ci tarde à me répondre.....

Merci.